

Arrêté N°13-0332

accordant délégation de signature à Monsieur Jean-Noël BRUGERON, 2ème Vice-Président du Conseil général, pour signer tous les actes, contrats et documents établis dans le cadre de la procédure de délégation de service public pour la gestion et l'exploitation du site de pleine nature des Bouviers

LE PRÉSIDENT DU CONSEIL GÉNÉRAL DE LA LOZÈRE

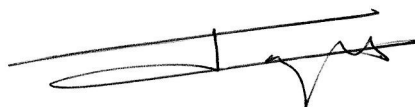
- VU le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L 1411-1, L 1411-5 et L 3321-3 ;
VU la loi n° 2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales ;
VU la délibération du Conseil général n°CG_11_1100 en date du 31 mars 2011 constatant l'élection de Monsieur Jean-Paul POURQUIER en qualité de Président du Conseil général ;
VU la délibération du Conseil général n°CG_11_1101 en date du 31 mars 2011 constatant l'élection de M. BRUGERON en qualité de 2ème Vice-Président du Conseil général ;
VU la délibération du Conseil général n°CP_11_310 du 15 avril 2011 ;
VU les délibérations n°CP_12_337 du 30 mars 2012 et CP_12_426 du 13 avril 2012 ;

ARRÊTE

ARTICLE 1 : Le Président du Conseil général autorise Monsieur Jean-Noël BRUGERON, 2ème Vice-Président du Conseil général, à signer tous les actes, y compris les actes notariés d'acquisition, contrats et documents établis dans le cadre de la procédure de délégation de service public pour la gestion et l'exploitation du site de pleine nature des Bouviers

ARTICLE 2 : Le Directeur général des services du Département est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Recueil des Actes Administratifs du Département et dont ampliation sera adressée à l'intéressé et à la Préfecture de la Lozère.

Mende, le 22 janvier 2013
Le Président du Conseil général



Jean-Paul POURQUIER